

AGGLOMERATION CREIL SUD OISE



RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2018 ou comment s'améliorer chaque année ?



MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

01/01/2019

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

Avant-Propos

- I. Présentation du territoire
- II. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable
 - A. Des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable
 1. Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique
 2. Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
 3. Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
 4. Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains
 5. Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
 - B. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable (cf. les cinq éléments de démarche du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux)
 1. L'organisation du pilotage des actions, politiques publiques et programmes
 2. La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions, politiques publiques et programmes
 3. La transversalité/ globalité des actions, politiques publiques et programmes
 4. Un dispositif d'évaluation et une évaluation partagés des actions, politiques publiques et programmes
 5. L'inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue
- III. La collectivité exemplaire et responsable
 - A. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité
 1. L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi
 2. L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique
 3. La gestion durable du patrimoine de la collectivité
 - B. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable
 1. La participation des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité
 2. Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus

IV. Conclusion



Avant-Propos

Le décret n°2011-687 du 17/6/2011 impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de rédiger chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats budgétaires.

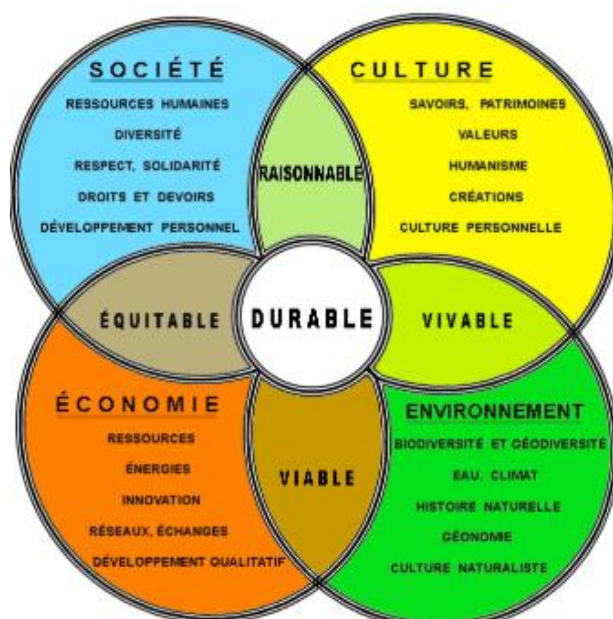
Il comporte :

- *le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité*
- *le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

Ce décret concerne :

- *les communes de plus de 50 000 habitants,*
- *les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants,*
- *les collectivités de Corse, Martinique et Guyane*
- *les départements et les régions.*

Pour rappel la notion de développement durable s'appuie sur 4 piliers comme illustré par le schéma suivant :



Le rapport doit s'articuler autour des cinq finalités du développement durable, telles que définies pour les Agendas 21 locaux :

- *Lutte contre le changement climatique,*
- *Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources,*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.*

Ce rapport des collectivités, nouvel outil de dialogue local, s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

La nouvelle Agglomération Creil Sud Oise ou l'ACSO, créée en 2017, a souhaité à travers l'élaboration de son projet de territoire laisser s'exprimer le potentiel de croissance de chacun : un rural mis en valeur, des espaces urbains développés et des politiques à déployer sur tout le territoire tout en préservant l'environnement.

Ce projet de territoire avait pour but d'accompagner la nécessaire solidarité entre ses communes membres par le déploiement d'outils au profit du développement et des services à la population des plus petites d'entre elles. Ainsi, il a s'agit pour cette première année de mise en œuvre de ce projet, et de lancer des actions et des réflexions pour garantir le bien-être et l'épanouissement de nos populations dans toute leur diversité et créer en elles, un sentiment d'appartenance à ce territoire qui rassemble toutes ses énergies pour devenir exemplaire.

L'ACSO a ainsi poursuivi sa stratégie de développement dans le cadre de ses compétences afin de renforcer l'attractivité du territoire, développer des politiques de cohésion en faveur des habitants, et poursuivre la mise en place d'actions visant à optimiser la gestion interne.

I. Présentation du territoire



La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) est née le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise et de la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

Elle se situe au sud de la région des Hauts-de-France, aux portes de l'Île de France.

Traversée par la rivière Oise, élément clé de la liaison fluviale Seine Nord Europe, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise compte 11 communes :

- Cramoisy - 753 habitants
- Creil - 35 575 habitants
- Maysel - 249 habitants
- Montataire - 13 360 habitants
- Nogent-sur-Oise - 19 414 habitants
- Rousseloy - 315 habitants
- Saint-Leu-d'Esserent - 4 665 habitants
- Saint-Maximin - 3 119 habitants
- Saint-Vaast-lès-Mello - 1 131 habitants
- Thiverny - 1 049 habitants
- Villers-Saint-Paul - 6 433 habitants.

A la fois urbain et rural, le territoire de l'ACSO offre des contrastes qui l'enrichissent. Aujourd'hui, l'ACSO compte 86 000 habitants. La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise s'appuie sur deux éléments historiques forts :

- Son patrimoine industriel, vieux de plus de deux siècles, recensé dans un inventaire unique où l'on retrouve la patte de bâtisseurs tels Eiffel ou Perret.
- L'Histoire de la pierre et des carrières. Et au milieu de cela, nous retrouvons la rivière Oise, pierre angulaire pour le transport, pour l'économie du bassin creillois.

II. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

A. Des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable

1. Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique

Plan climat air énergie ou PCAET

Pour réaliser son plan climat air énergie, l'ACSO a réalisé en 2018 son diagnostic air et son diagnostic énergie.

Le PCAET a pour objectif de reprendre localement les objectifs de la LTECV à savoir :

- Réduction de 40% des émissions de GES par rapport à 1990
- Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Le PCAET prend en compte :

- La réduction des émissions de GES
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

Le PCAET insère de nouvelles ambitions :

- Développer les potentiels de séquestration du CO₂ dans les écosystèmes et les produits issus du bois
- Valoriser les potentiels d'énergie de récupération.
- Développer le potentiel de stockage des énergies
- Développer les réseaux de chaleur et de froid
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- Optimiser les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur

Le PCAET comprend :

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale,
- un plan d'actions et
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le chantier le plus important en 2019 sur le sujet de la lutte contre le changement climatique sera pour l'agglomération celui de l'adoption de son Plan Climat Air Energie dont le diagnostic a démarré fin 2018.

Il s'agit d'élaborer la nouvelle feuille de route pour la transition énergétique du territoire.

Le diagnostic comprend plusieurs évaluations dont la plupart ont été obtenues grâce à la participation du SE60 (convention pour l'élaboration de l'étude de planification énergétique



- EPE), de l'ATMO (diagnostic « air »), de la Région Hauts de France, de l'ADEME, de la DREAL et de la DDT60.

La stratégie doit identifier les priorités d'actions retenues par la collectivité et les objectifs fixés dans différents items :

- émissions de gaz à effet de serre,
- maîtrise de la consommation d'énergie,
- production d'énergies renouvelables,
- adaptation au changement climatique notamment.

Ces priorités devront s'articuler avec le schéma régional climat air-énergie.

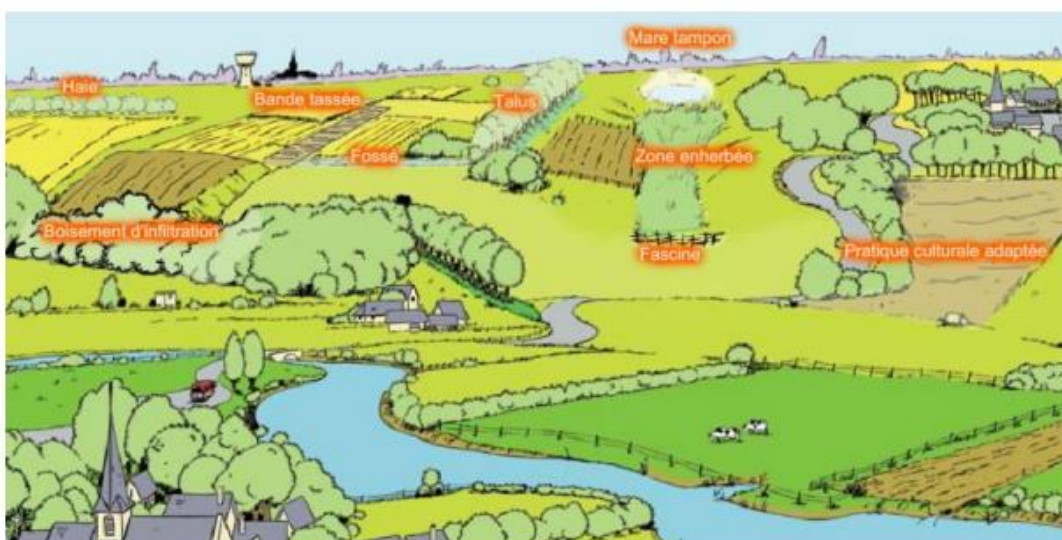
Le plan d'action porte sur l'ensemble des secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, transport, agriculture, déchets, industrie), définit les rôles de chacun et précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus.

Enfin, le suivi et l'évaluation du PCAET sont assurés en corrélation avec les indicateurs du schéma régional climat air énergie. Les unités sont communes aux différents dispositifs afin de gagner en cohérence et de pouvoir faciliter les recoupements.

Résilience du territoire face au risque inondation : élaboration du PAPI

Créés en 2003, les Programmes d'Actions de Prévention des **Inondations (PAPI)** visent à réduire les conséquences des **inondations** sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

Le PAPI prévoit la réalisation de diagnostics et de travaux d'adaptation du bâti afin de réduire les dommages dus à une inondation. Ces diagnostics sont prévus pour les établissements recevant du public (ERP) et les établissements scolaires, les habitations des particuliers ainsi que les logements sociaux.



Aménagements d'hydraulique douce sur les versants (AESN)

Les quatre TRI de la vallée de l'Oise (Chauny-Tergnier-La Fère, Compiègne, Creil et le Val-d'Oise) sont situés en chapelet le long de la rivière. Chacun de ces TRI aura une stratégie locale qui lui sera propre. Néanmoins, la crue se formant sur les territoires situés à l'amont, la gestion de l'aléa doit être traitée à l'échelle du bassin versant de l'Oise. Les mesures visant la gestion de l'aléa ont été abordées en comité de pilotage bassin, co-présidé par le préfet coordonnateur de bassin Seine Normandie et le président de l'Entente Oise-Aisne. Les objectifs et mesures retenus sont intégrés aux stratégies locales des 4 TRI du bassin de l'Oise.

En premier lieu, il est nécessaire de souligner la complémentarité des actions sur l'aléa, réalisées au niveau bassin, et des actions sur les enjeux, réalisées au niveau des TRI. Des actions devront être développées afin de réduire le risque de ruissellement en amont des TRI. Egalement, des pistes d'actions complémentaires devront être explorées afin de retarder la genèse des crues, par exemple, par la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce.

Les ateliers locaux de la vallée de l'Oise articulent aujourd'hui gestion de crise et préservation du risque d'inondation, aussi bien pour affiner la connaissance du territoire et ses capacités de résilience, que pour envisager ou non des ouvertures à l'urbanisation. En ce sens, le travail de rapprochement des deux démarches doit être approfondi et valorisé.

2. Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Rénovation urbaine des quartiers prioritaires : Solidarité et Cohésion

Malgré les contraintes budgétaires fortes qui pèsent sur le territoire, l'ACSO a continué de porter les opérations structurantes du territoire en matière de rénovation urbaine.

Aménagement du territoire pour la cohésion et la solidarité

Le projet Gare Cœur d'Agglomération s'est poursuivi en 2018. Après les études urbaines et l'élaboration du Plan guide, l'année 2018 a été marquée par l'entrée du projet en phase opérationnelle avec d'une part la définition d'une stratégie opérationnelle par secteur, à court, moyen et long termes, d'autre part le lancement d'étude de maîtrise d'œuvre et d'opération sur certains îlots ; ce sera notamment le cas pour l'îlot Pôle gare, après finalisation du montage financier.

La ZAC Gournay doit être intégrée dans la démarche Gare Cœur d'Agglo avec une gestion en régie des différentes opérations. Avec le soutien de l'Etablissement Public Foncier de l'Oise, l'ACSO a poursuivi sa politique de maîtrise foncière et immobilière, ainsi que la mise en état des sols sur l'ensemble du secteur.

Une attention particulière a été portée aux dernières opérations du Projet de renouvellement urbain (PRU) Gournay. En 2018 ont été réalisés : une nouvelle tranche des espaces publics (voirie, cheminement piétons,...), le lancement d'opérations Habitat, des missions de démolition et de dépollution.

Enfin, l'ACSO a poursuivi en 2018 ses moyens de planification stratégique avec le **Système d'Information Géographique (SIG)**.

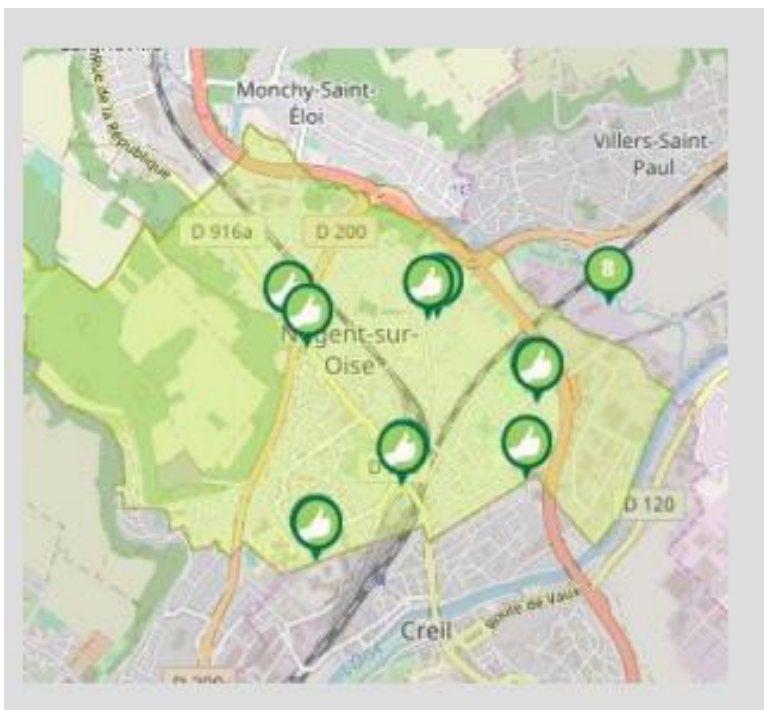
En matière de renouvellement urbain, un nouveau programme national de l'ANRU a été lancé. Sur l'Agglomération Creil Sud Oise deux quartiers ont été retenus dans le cadre d'une politique renouvelée et resserrée : le quartier des Hauts de Creil en tant que quartier d'intérêt national (20 000 habitants) et le quartier des Martinets à Montataire en tant que quartier d'intérêt régional (4 000 habitants).

Il s'agit d'une réelle opportunité pour poursuivre l'intégration de ces quartiers aux dynamiques du territoire de l'ACSO. En effet, les quartiers des Martinets et des Hauts de Creil concentrent la moitié des logements sociaux de l'agglomération. Quartiers de grands ensembles, construits avant la crise du pétrole, ils comptent plus de 7 000 logements sociaux qui souffrent, pour partie, d'un manque d'efficacité énergétique et de vétusté. Pour repositionner ces quartiers dans la dynamique du territoire, l'ensemble des partenaires se sont engagés à élaborer un programme ambitieux de transformation à un horizon de 10/15 ans en concertation avec les habitants.

Première étape de cette démarche partenariale, le **protocole de préfiguration** se définit comme une feuille de route pour étudier les différents scénarios envisageables et affiner les premières orientations proposées pour rénover ces quartiers. L'objectif est d'aboutir, en 2019, à la signature de la convention de renouvellement urbain précisant les opérations et les investissements à réaliser dans ces quartiers. Pour sa part, l'ACSO sera en charge du pilotage de la stratégie globale.

Par ailleurs, l'année 2018 a été l'occasion d'un cadrage de la stratégie habitat (volets NPNRU, habitat social, habitat privé) et d'un lancement de la **révision du Plan Local de l'Habitat avec son extension à l'ensemble du territoire**.

Rezo Pouce ou la Mobilité Solidaire



Déploiement de Rezo pouce sur Montataire

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) propose à ses habitants un nouveau moyen de se déplacer sur le territoire : le dispositif d'autostop REZO POUCE, sécurisé et convivial, qui permet de compléter efficacement l'offre de transport collectif de l'agglomération avec ses 80 points d'arrêts répartis sur ses 11 communes.

En lançant le réseau d'auto-stop organisé **Rezo Pouce**, l'agglomération va contribuer à réduire la consommation de ressources fossiles tout en apportant un service aux jeunes et aux moins jeunes qui n'ont pas de véhicule.

Tarifification sociale de l'eau

En fin d'année 2018, les élus ont décidé de s'engager dans une tarification sociale de l'eau à l'échelle des 11 communes. Celle-ci vise à assurer l'accès de tous, même des plus démunis, au service de l'eau et de l'assainissement, en adaptant les tarifs aux conditions de ressources et à la composition des foyers, ou en accordant des aides préventives ciblées. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du CCAS des grandes communes. Depuis 2015, est lancé un programme destiné à aider les ménages les plus fragiles, en situation d'impayés, à réduire leurs consommations sans réduire leur confort.

Programme de coopération internationale pour les réseaux et installations en assainissement

La décision a été prise de la mise en œuvre de la loi Oudin-Santini pour les collectivités compétentes en matière d'eau et d'assainissement à l'échelle des 4 communes de l'ex-cac et sera étendue aux 7 communes ex-PSO pour 2019. L'assemblée délibérante avait donc décidé d'affecter des ressources à ces actions de coopération, dans la limite maximale de 1% des montants des redevances intercommunales d'eau et d'assainissement. L'ACSO a déjà participé à des projets au Cameroun et au Sénégal avec les villes de Nogent sur Oise et de Creil.

3. Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise située à la confluence de la vallée de l'Oise et du Thérain présente une variété de milieux naturels (forêts, vallées humides, coteau calcicole...) favorables à une diversité faunistique et floristique riche. Un Atlas de la Biodiversité communale (ou ABC) à l'échelle du territoire est en réflexion afin de se doter d'un outil particulièrement utile pour la prise en compte de ces enjeux dans les aménagements du territoire. Ce projet entre, en outre, dans la continuité des projets déjà engagés en faveur de la biodiversité sur le territoire. Ainsi, plusieurs sites naturels à enjeux sont d'ores et déjà gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie : les marais et étangs de Saint-Vaast-les-Mello, le coteau de la Garenne à Creil et la Pelouse de Saint-Leu-d'Esserent....

En outre, d'autres espaces sont également identifiés comme abritant une biodiversité patrimoniale. Il s'agit notamment :

- des ZNIEFF de type I :

Coteaux de Villers-Saint-Paul et de Monchy-Saint-Eloi

Massif Forestier d'Halatte

Coteaux de Vaux et de Laversine

Bois Saint-Michel et de Mello

Marais de La Plaine et Anciennes Carrières de Saint-Vaast-Les-Mello
Bois Thermocalcicoles de La Grande Côte et des Prieux à Nogent-Sur-Oise

Des sites sont également préservés à travers les sites du réseau Natura 2000 telles que :

- la ZICO du massif forestier d'Halatte
- la ZSC des coteaux de Vaux et Laversine

Description du projet

Ce projet d'Atlas de la Biodiversité communale doit permettre à la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise de se doter d'un outil de synthèse des enjeux biodiversité sur son territoire. Cet outil d'aide à la décision dans les politiques d'aménagement du territoire permettra ainsi de prendre en compte les questions biodiversité avec une meilleure lisibilité. Il s'agit également de fournir aux citoyens et élus du territoire une analyse des enjeux biodiversité et d'inciter tout un chacun à s'approprier cette problématique.

État des lieux des connaissances / diagnostic initial

Le diagnostic initial permet d'affiner l'état des lieux des connaissances sur le territoire avant le lancement de l'ABC. Ainsi, les inventaires complémentaires seront réalisés en fonction des lacunes mises en valeur par ce diagnostic et des besoins identifiés par la collectivité au regard des problématiques locales (enjeux biodiversité des dents creuses dans les documents d'urbanisme, gestion des corridors naturels...).

Compléments d'inventaires

Les compléments d'inventaires porteront essentiellement sur la faune. En effet, les données flore issues des inventaires communaux menés par le Conservatoire Botanique National de Bailleul seront valorisées dans le document suite à un accord entre Picardie Nature et le Conservatoire Botanique.

Les données Faune issues de la base de données Clicnat de Picardie Nature proviennent des inventaires menés par les bénévoles et salariés de l'association mais aussi des données issues de structures partenaires comme le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, l'Association des Entomologistes Picards, de l'ONF... D'autres structures pourront être sollicitées en 2019 afin de compléter les données de certains groupes peu représentés dans clicnat dont le groupe des poissons.

Compléments d'inventaires ciblés sur 5 communes prioritaires :

D'après les données présentes dans la base de données clicnat au 14 septembre 2018, 5 communes de l'Agglomération Creil Sud Oise sont sous-prospectées sur la rive sud de la vallée du Thérain. Des compléments d'inventaires ciblés sur ces communes sont nécessaires pour évaluer les enjeux locaux et proposer un plan d'action cohérent à l'échelle de l'agglomération.

3 des 5 communes identifiées (Maysel, Cramoisy, Thiverny) comptent à l'heure actuelle moins de 100 espèces faunistiques connues sur le territoire et les 2 dernières (Montataire, Rousseloy), moins de 200 espèces.

Compléments d'inventaires ciblés sur des espèces ou des habitats prioritaires :

Au regard de la connaissance du territoire, une réactualisation des données de certaines espèces cibles indicatrices de la qualité d'habitats riches en biodiversité (boisements, mares, pelouses et friches fleuries, ...) semble nécessaire pour identifier les enjeux biodiversité liés à ces habitats.

Ces compléments pourront notamment être ciblés sur les amphibiens, les cortèges d'insectes de milieux humides, les cortèges d'insectes de milieux secs et fleuris et les espèces liées au bâti... En effet, le territoire étant relativement urbanisé, la question de la cohabitation avec la faune sauvage dans le bâti peut être une priorité à traiter en termes de connaissance et de sensibilisation des citoyens.

Compléments d'inventaires ciblés sur la fonctionnalité des corridors :

Une analyse de la fonctionnalité des corridors pour les espèces de milieux boisés, les espèces de milieux secs et les espèces de milieux humides est particulièrement importante à traiter sur le territoire. Ainsi, un suivi d'espèces cible et une cartographie des corridors potentiels seront intégrés aux actions de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité.

La réalisation de l'Atlas de la biodiversité sur la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise s'intègre dans la continuité des actions environnementales déjà engagées et permettra d'améliorer la connaissance du territoire, de sensibiliser le grand public aux enjeux de la biodiversité et d'élaborer un outil d'aide à la décision des politiques territoriales.



A l'occasion de la fusion de la CAC et de PSO, la nouvelle agglomération (ACSO) a créé un « pôle environnement » dédié à la sensibilisation des habitants aux questions environnementales pour enclencher des changements de comportement.

Ce pôle s'appuie en particulier sur les actions mises en œuvre dans le cadre de la prévention et du tri des déchets, de la préservation de la ressource, de la semaine de la mobilité.

Les actions engagées dans ces secteurs ont été poursuivies :

- Action pédagogique en milieux scolaires en faveur de 820 élèves, et 133 enfants des centres de loisirs ;
- Actions de sensibilisation sur le terrain suite à des anomalies constatées par les collecteurs : mauvais tri, déchets verts dans les ordures ménagères, présence de verre dans les poubelles... 451 avis de passage ont été déposés dans les boîtes aux lettres des usagers concernés et 187 personnes ont été informées par les ambassadeurs du tri des anomalies rencontrées ;
- Présence du véhicule écocitoyen sur de nombreux évènements et manifestations en faveur de 762 adultes et 2 857 enfants.

Finalités

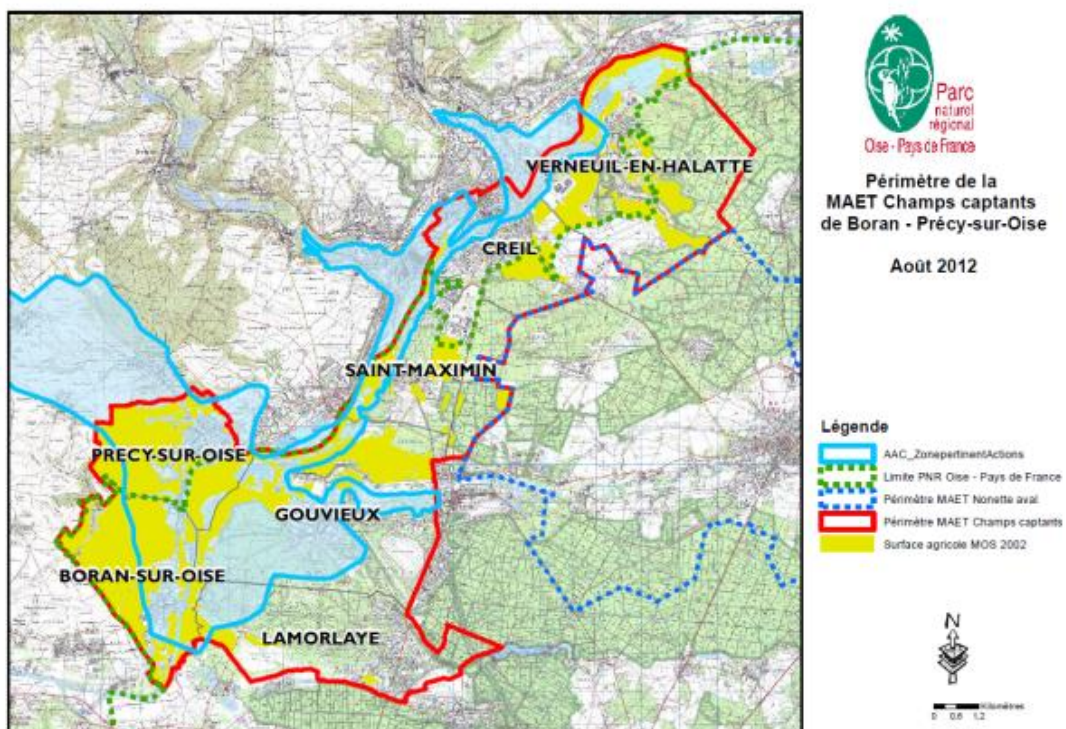
- Enclencher des comportements des usagers et habitants plus respectueux de l'environnement
- Limiter les erreurs de tri et les incivilités en matière d'élimination des déchets chez les particuliers
- Réduire la consommation d'eau
- Réduire la production de déchets par les particuliers
- Aider les usagers à choisir des modes de déplacement moins polluants
- Réduire les consommations énergétiques notamment dans le logement
- Respecter et préserver les espaces naturels

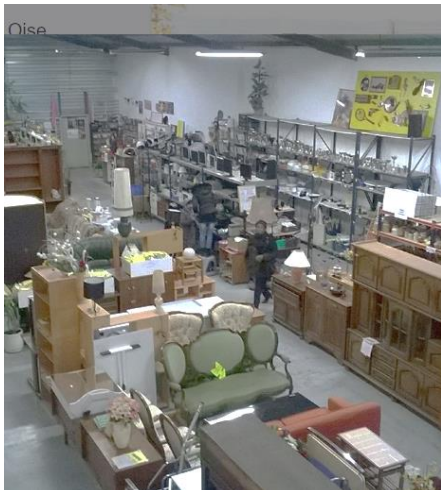
Moyens :

Le Pôle compte 4 chargés de mission environnement sous la responsabilité de la directrice. 41 369 personnes ont été sensibilisées depuis 2010, dont 22 475 enfants et étudiants.

Protection de la ressource en eau : Zone de Captage de Précý sur Oise

Diverses activités humaines (agriculture, industrie, transports routiers, rejets urbains), peuvent engendrer des pollutions sur la ressource en eau. La loi impose la mise en place de périmètres de protection sur les captages d'eau potable.





Ressourcerie virtuelle

L'agglomération lancera également en 2019, la première ressourcerie virtuelle de l'Oise en invitant les habitants à s'inscrire dans cette démarche de limitation de la production de déchets. Il s'agit d'effectuer des gestes en faveur de l'environnement, de mettre en relation des habitants relativement proches géographiquement, qui souhaitent vendre ou donner des objets auxquels ils offrent une seconde vie. Ce dispositif permettra de réduire la quantité d'encombrants et de limiter les dépôts sauvages, tout en facilitant le recyclage des objets et la réalisation de dons. Il s'agira d'œuvrer en partenariat avec Sud Oise Recyclerie.

Plan paysage

L'étude du plan paysage lancée en 2017 a été finalisée en 2018 et a permis de proposer un plan d'actions visant la valorisation des paysages naturels mais aussi urbains, industriels et agricoles. D'abord localisé au centre de l'agglomération il a été étendu à l'ensemble du territoire.

4. Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

Violences faites aux femmes

La Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise s'est engagée en 2018 dans le cadre de sa politique intercommunale de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes sur la création d'un dispositif d'hébergement pour les femmes (avec ou sans enfants) victimes de violences conjugales. La volonté politique à travailler sur cette thématique s'est traduite par un engagement fort. En effet, depuis 2010, la protection des victimes apparaît comme un axe prioritaire de la stratégie intercommunale et un groupe de travail dédié à cette question est actif depuis 2012. Par ailleurs, des actions de prévention ont été initiées par ce groupe de travail, tels que 2 colloques en 2014 et 2016, des sessions de formations à destination des professionnels et la réalisation de spots de sensibilisation abordant la question des violences conjugales et intrafamiliales.

Le Colloque de 2018 a eu lieu avec succès. Des actions ont été proposées afin de favoriser un meilleur traitement des situations par les professionnels, un accompagnement mieux adapté à l'égard des victimes et une sensibilisation des publics jeunes. Cependant, les situations de violences nécessitent un traitement en temps réel et des places d'hébergement pour pouvoir considérer les urgences et éviter d'exposer les victimes à un véritable danger. Pourtant, force est de constater que les places réservées à ce public sur le territoire de l'agglomération demeurent insuffisantes.

Ainsi la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise a lancé un AMI (appel à manifestation d'intérêt) afin d'étudier une ou/plusieurs propositions permettant d'offrir au public ciblé un mode d'hébergement et un suivi.

Dans le cadre de cet appel à projet l'ACSO s'engage à mettre à disposition des locaux (via une convention pluriannuelle) destinés à la mise en place d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants. En effet l'ACSO étant propriétaire de maisons individuelles (d'une superficie d'environ 120 M², dans le quartier Gournay à Creil), l'une d'elle pourra accueillir un tel dispositif. Afin de mieux répondre aux besoins qui seront identifiés d'autres possibilités pourront être étudiées.

Services aux habitants

Collecte et traitement des déchets

Après la reprise de la gestion en régie en 2016 des activités de collecte des déchets recyclés et des encombrants sur le territoire des communes de la CAC, l'ACSO a entrepris de reprendre en régie la gestion des déchets à l'échelle de l'ensemble du nouveau territoire. Trois nouvelles bennes à ordures ménagères ont été acquises en 2018, ainsi qu'une camionnette pour le renfort de la collecte en régie sur les 7 communes de l'ex-PSO pour 2019. Les dépenses de traitement des déchets réalisées par le SMDO ont légèrement augmentés en raison d'une hausse du coût du traitement à la tonne de 2%.

Les investissements ont été maintenus dans les mêmes niveaux que les années précédentes principalement répartis entre l'acquisition de colonnes à verre, de bacs à déchets ordures ménagères et tri, et bacs à déchets verts dont une partie en expérimentation à Creil.

Mobilités

L'ACSO a conduit les actions pour l'unification des deux réseaux de transports des anciens EPCI en vue de leur progressive intégration. Le contrat sur le territoire de l'ex PSO se poursuivra pendant l'année 2018 et les 6 premiers mois de 2019, date de fin de la DSP sur le territoire de l'ex CAC.

Pour cette année, la subvention d'équilibre versée au STAC, gestionnaire du réseau, a légèrement diminuée (- 3,74%) suite à l'allègement des prestations demandées.

En 2018, l'acquisition des 2 autobus a été réalisée dont un à propulsion hybride, le surcoût devant être rentabilisé par des économies de carburant à termes, solution qui semble s'imposer dans un contexte de montée de la fiscalité sur les moteurs diesel.

Les infrastructures de transports ont fait l'objet d'importants investissements : travaux d'aménagement de réseaux de circulations douces à hauteur de 1,27 M€ dont le stationnement en gare de Creil, et le début programmé des études pour la ligne Roissy Picardie.

Eau et assainissement

La gestion de l'eau et de l'assainissement en régie intéressée depuis mi 2017 a permis une hausse des recettes en 2018. La mise en place du suivi sur la gestion est un travail qui a été initié en 2017 et qui s'est poursuivi en 2018 afin de stabiliser les modes de communication et de fourniture des éléments nécessaires par le régisseur, qui nécessite un niveau d'implication et de contrôle important.

Les dépenses d'eaux pluviales ont été reconduites dans des volumes stables par rapport à ceux de 2017. Le budget assainissement affiche une hausse liée à la réhabilitation du poste Carnot à Creil et à la réhabilitation du digesteur de la station d'épuration de Montataire. Le budget eau potable est quant à lui en baisse. La principale opération a été la réhabilitation du réservoir de Villers Saint Paul.

5. Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Dans son rôle de développeur économique l'ACSO doit en premier lieu se positionner dans le portage de l'immobilier industriel, la reconversion de friches industrielles, afin d'assurer une stratégie cohérente et efficace visant à proposer aux entreprises un parcours d'hébergement en phase avec leurs cycles de développement, y compris en ayant recours le cas échéant à des aides directes à l'immobilier d'entreprises.

La reconversion du site de l'entreprise GOSS s'est poursuivie en 2018 et est toujours d'actualité en 2019 avec pour objectif de finaliser son acquisition, et d'entamer les actions visant à sécuriser le site et initier les premières études du projet de campus industriel comprenant la création d'une pépinière s'adressant aux entreprises.

Une étude sur la gouvernance et la gestion des ports fluviaux situés sur le territoire a été lancée cette année afin de développer les ports le long de la rivière Oise dans les meilleures conditions de complémentarité au service du développement économique et touristique.

L'ACSO poursuivra ses actions en faveur de la croissance locale par le développement de l'économie sociale et solidaire en général, à l'image du centre d'affaires Sarcus, et de l'écologie industrielle et territoriale en particulier, à l'instar de l'expérimentation se déroulant sur le site des Marches de l'Oise.

L'année 2018 a vu l'achèvement de l'étude commerces avec l'adoption du schéma de développement commercial qui sera ensuite décliné en plan d'actions opérationnelles.

L'année 2018 a vu également des actions fortes en matière d'emploi : tout d'abord, le forum pour l'emploi afin de favoriser le rapprochement des entreprises avec les demandeurs d'emploi, le salon de l'entrepreneuriat pour promouvoir la création d'entreprises, et la poursuite du dispositif Proch'emploi initié par la Région des Hauts de France, plateforme visant à détecter et pourvoir les offres d'emploi cachées, ainsi qu'à créer des « circuits courts » entre jeunes et entreprises. L'action de cette plateforme sera complétée par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale qui sera déployée par un chargé de mission dédié.

L'ACSO a maintenu son soutien aux actions en direction de l'emploi et de l'accompagnement des jeunes portées par la Mission Locale de la Vallée de l'Oise.



Recyclerie

En 2018, la Recyclerie intercommunautaire du Grand Bassin Creillois, Sud Oise Recyclerie est ouverte au public et continue de répondre à deux objectifs : favoriser le recyclage des objets et matériels électroménagers, et contribuer également aux politiques d'insertion par l'emploi. Des développements sont prévus en 2019 avec une unité mobile.

B. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable (cf. les cinq éléments de démarche du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux)

1. L'organisation du pilotage des actions, politiques publiques et programmes

Les grands programmes d'actions de la collectivité sont conduits par des **comités de pilotage** intégrant les partenaires institutionnels et acteurs de la société civile et qui se réunissent une ou deux fois par an afin de suivre la réalisation des programmes d'actions et le cas échéant réorienter les stratégies globales.

Etre une intercommunalité de projets à moyen et long termes, nécessite de se doter d'une stratégie pour la gestion du quotidien et prévoyant des **actions à courts termes**. Le quotidien

non traité ne doit pas influencer de manière négative sur l'image de l'agglomération, afin de mieux valoriser ses grands projets qui peuvent se trouver occultés.

La vision à longs termes n'est pas délaissée, elle permet de se projeter et de s'émanciper des contraintes actuelles en envisageant de nouvelles opportunités, de nouvelles ressources et de nouveaux sujets.

L'information sur les compétences intercommunales est régulière et récurrente.

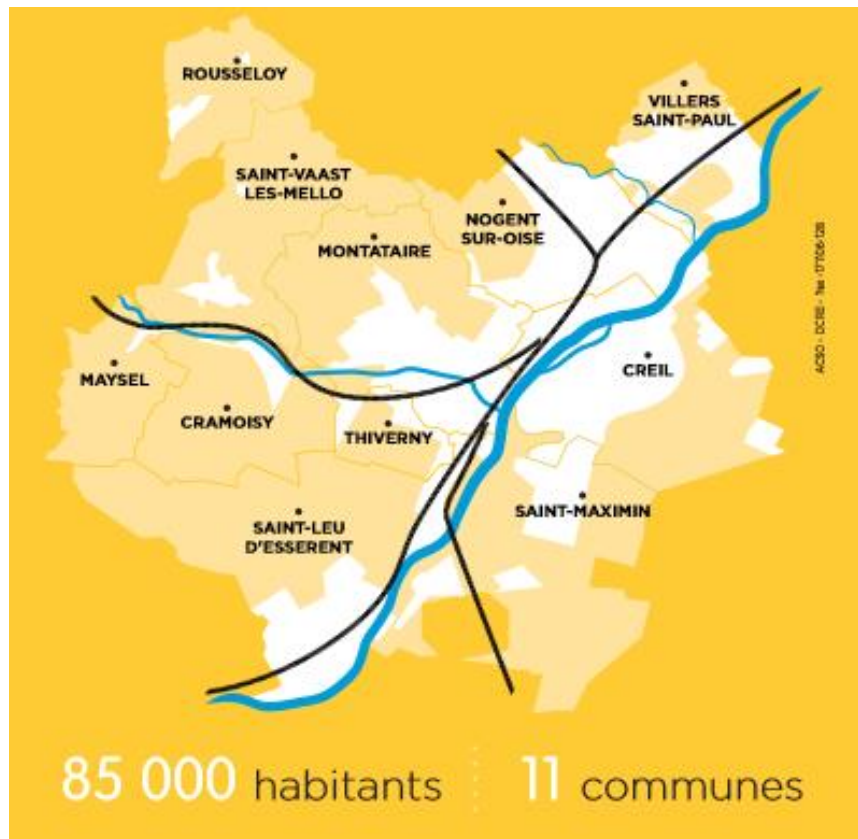
Le Projet de Territoire est en effet décliné de manière thématique, sous forme de focus dans le bulletin de l'intercommunalité et ce en utilisant différents supports (Site internet, Facebook...). De manière générale à propos du projet de territoire, les moyens qu'utilise l'ACSO continuent de s'améliorer.

Ce rapport DD permet chaque année d'évoquer la Programmation Pluriannuelle et est un document de synthèse qui marque à un moment donné le travail accompli.

Il s'agit d'un support pour évoquer l'évaluation des politiques publiques menées et leur impact socio-culturel et économique.

Contrat de Ville

Le contrat unique de ville, nouveau cadre contractuel de programmation du renouvellement urbain et du financement des actions en matière de politique de la ville, entame sa quatrième année de mise en œuvre. Conformément à la loi LAMY, une évaluation à mi-parcours obligatoire aura lieu afin de s'interroger sur les orientations stratégiques, d'actualiser et d'affiner le diagnostic en fonction des enjeux retenus dans le contrat de ville grâce aux nouvelles données disponibles à l'échelle des quartiers politiques de la Ville.



Implik'action

L'ACSO poursuit sa participation à la lutte contre le décrochage scolaire à travers le dispositif Implik'action qui développe un travail auprès des familles, et soutient les initiatives locales à travers les subventions de la politique de la ville.

CISPD

Dans le cadre du CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) qu'elle coordonne, l'ACSO pilote le diagnostic local de sécurité (DLS), a proposé

un plan partenarial de prévention de la radicalisation qui est annexé au contrat de ville, a poursuivi son action dans le domaine des VIF (violences interfamiliales) avec la concrétisation d'un projet d'hébergement pour les femmes victimes de violences, et l'édition 2018 du colloque VIF.

L'ACSO a conduit également la démarche d'élaboration du plan de lutte contre les discriminations.

Une réflexion sera engagée pour faire de la **maison de la justice et du droit**, un outil au profit des habitants de l'ensemble du territoire.

Action forte du **Plan Local de l'Habitat, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** qui connaît un très grand succès grâce au portage financier de l'intercommunalité s'est poursuivi jusqu'en septembre 2018. Après un diagnostic sur les 11 communes, de nouveaux dispositifs d'aide à la rénovation et à l'accompagnement de l'habitat privé dégradé ont été proposés au 2nd semestre pour prendre le relais des anciens dispositifs.

Le **Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)** conduit sur le secteur de la Roseraie qui constitue un outil de prévention de la dégradation des habitats, a fait l'objet d'un avenant afin de prolonger le dispositif le temps de finaliser l'étude foncière et urbaine.

2018 MOBILITÉS RÉUNIONS PUBLIQUES

VENEZ VOUS exprimer!

- 18 septembre 2018 **Marvill**
18h30 - Salle polyvalente
- 23 septembre 2018 **Roseraie**
18h30 - Salle polyvalente
- 10 octobre 2018 **Créteil**
18h30 - Salle polyvalente
- 17 octobre 2018 **St-Médard**
18h30 - Salle polyvalente
- 6 novembre 2018 **St-Nicolas-Réville**
18h00 - Salle polyvalente
- 7 novembre 2018 **Creil**
18h30 - Maison de la Ville
- 20 novembre 2018 **Chenil-Froid**
18h30 - Salle polyvalente
- 22 novembre 2018 **Montataire**
18h30 - Espace des habitants
- 27 novembre 2018 **Équeux d'Armentières**
18h30 - Salle polyvalente
- 2 décembre 2018 **Therouy**
18h30 - Salle polyvalente
- 12 décembre 2018 **Compiègne**
18h30 - Salle polyvalente

www.creilsudoise.fr

Terre d'Histoire, terre d'Avenir

Creil Sud Oise

2. La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions, politiques publiques et programmes

La **concertation** est un élément fondamental pour que les habitants de l'Agglomération puissent s'approprier les enjeux d'un territoire nouveau et donnent une légitimité aux actions et aux projets de l'ACSO à co-construire.

Ainsi cette année 2018 a vu se réaliser un cycle d'ateliers participatifs sur chacune des 11 communes de l'agglomération sur le thème de la mobilité. Le bilan de ces ateliers fera l'objet d'un document dédié.

Le projet de territoire

Le Conseil de Développement a élaboré un premier avis sur le Projet de Territoire

2017/2020. Chaque année il doit faire le point sur l'avancée de ce projet en rendant un nouvel avis afin d'intégrer ses préconisations.

Le bilan 2018 a ainsi eu lieu au dernier trimestre et un tableau de bord a été élaboré à cette occasion.

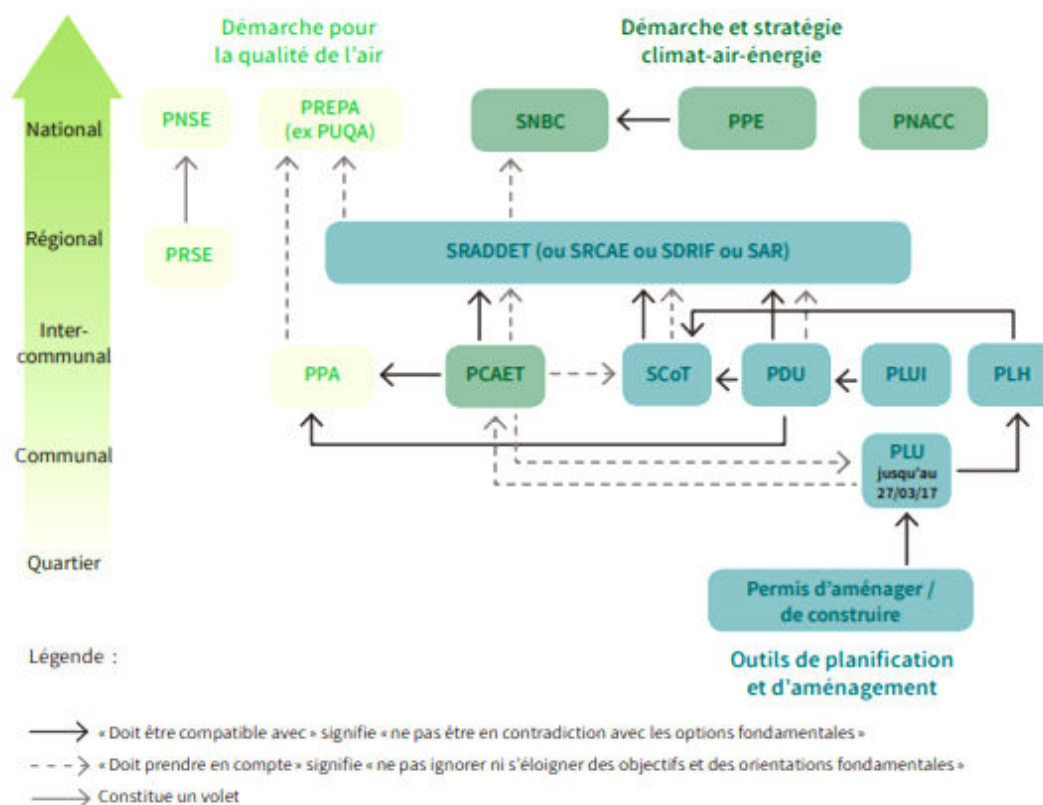
Le conseil de développement

Le Conseil de développement a vocation à représenter l'opinion des habitants des 11 villes de l'agglomération, du monde associatif ou professionnel ; c'est un collectif d'acteurs divers, différents et complémentaires, qui organise d'abord en son sein un lieu de parole libre, d'écoute et d'échange. Son travail peut être constructif et très utile aux élus.

Le Conseil de Développement apprécie les efforts des services de l'ACSO pour l'associer le plus largement possible à la construction des programmes d'actions. Les ambitions du Projet de Territoire sont nombreuses. Elles demanderont beaucoup de temps, de persévérance et de moyens pour une mise en œuvre cohérente.

Une des conditions de leur réussite réside dans la connaissance, la compréhension et le partage des projets par la population concernée. Elles nécessitent d'être accompagnées d'un dispositif ambitieux de concertation publique et de dialogue. Le Conseil de Développement participe à la co-construction du Projet de Territoire. Il entend faire tous les efforts nécessaires pour favoriser son appropriation sur le long terme. Le Conseil de Développement propose de mener, en coopération avec l'élue concernée, un travail sur la concertation publique et le dialogue qui pourrait accompagner la réalisation du Projet de territoire.

3. La transversalité/ globalité des actions, politiques publiques et programmes





Source : ADEME, 2016

GLOSSAIRE DES SIGLES

Outils de planification « Aménagement »

SNBC Stratégie Nationale Bas Carbone

SRCAE Schéma Régional Climat-Air-Energie

SRADET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

PCAET Plan Climat-Air-Energie Territorial

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale

PLU Plan Local d'Urbanisme

PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU Plan de Déplacements Urbains

PLH Programme Local de l'Habitat

Outils de planification « Air »

PNSE Plan National Santé-Environnement

PRSE Plan Régional Santé-Environnement

PREPA Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques

PPA Plan de Protection de l'Atmosphère

PUQA Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air

Le schéma ci-dessus montre les interactions de l'échelle du quartier, à l'échelle nationale en passant par l'échelle intercommunale, des articulations des plans d'actions réglementaires. Une articulation et une structuration dans les révisions et mise en œuvre de ces schémas sont indispensables pour garantir leur réussite et l'optimisation des ressources de la collectivité.

4. Un dispositif d'évaluation et une évaluation partagés des actions, politiques publiques et programmes

Le Conseil communautaire de l'ACSO a adopté son projet de territoire lors de sa séance du 14 décembre 2017. Ce document constitue la feuille de route de notre administration, a minima jusqu'à 2020, et les principaux documents produits par l'ACSO (schémas, rapport développement durable, DOB, rapport annuel, etc.) s'y réfèrent dans leur contenu, voire dans leur structure.

Afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre de ce projet de territoire et pouvoir en tant que de besoins informer les élus sur l'avancement de celui-ci, la structure d'un tableau de suivi a été élaborée. Il a été complété en 2018 afin d'y indiquer toutes les actions déjà faites (depuis début 2017), en cours ou programmées.

Ce tableau est composé de 4 onglets, soit un par grand chapitre du projet de territoire, et reprend les axes prioritaires, thèmes et objectifs tels que mentionnés par celui-ci.

Il s'agit d'un document cadre de suivi, les indications portées dans ce tableau doivent restées claires et synthétiques. En cas de besoin, des éléments plus détaillés sont apportés par des notes ou des documents annexes enregistrés sur le réseau dans le même dossier.

Pour rappel les 4 thèmes sont :

Valoriser la ruralité

Préserver l'environnement

Développer des espaces urbains

Déployer des politiques sur tout le territoire.

5. L'inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue

L'ACSO née en 2017 doit parfaire l'harmonisation de ses deux territoires d'origine sur la question du développement durable d'une part, et de la planification (projet de territoire,

documents de planification : SCOT, PDU, PCAET, PLH, Plan paysage, Grands projets, etc.). L'ancienne CAC avait élaboré et démarré la mise en œuvre d'un plan d'actions environnemental qu'il convient de réinterroger à l'échelle des 11 communes. Le projet de territoire qui avait été élaboré en 2017 dans une dynamique de cadrage des actions est mis en œuvre dans une dynamique d'amélioration continue. Par ailleurs, la raréfaction des moyens financiers et humains dans un cadre international et national contraints, nécessite de développer et déployer une méthodologie normée aidant à l'optimisation des ressources, et permettant d'atteindre nos objectifs de développement durable (DD) à l'horizon 2030. Enfin, l'organisation interne renouvelée de l'ACSO doit également se réinterroger sur l'appropriation et la mise en œuvre de son projet de service, redéfini, que toutes les parties puissent s'approprier pour atteindre l'objectif commun.

Avec la volonté de « transformer le monde », les 193 pays signataires de l'Agenda 2030, dont la France, se sont engagés à agir dans les domaines présentant une importance cruciale pour l'humanité et pour la planète. Deux ans plus tard, les Objectifs de Développement Durable sont encore inégalement appropriés en France. Presque simultanément à l'adoption des objectifs du développement durable ou ODD, naissait la norme ISO 37101 « Développement durable au sein des communautés territoriales - Système de management pour le développement durable » qui propose un cadre méthodologique (aussi appelé système de management) pour intégrer de manière holistique le développement durable dans les projets des communautés territoriales. C'est cette approche transversale, multidisciplinaire, au service d'une dynamique territoriale de développement durable qui a amené le Comité 21 à proposer à ses adhérents, en partenariat avec l'AFNOR, de découvrir les Objectifs de Développement Durable en les associant à la méthodologie – quelque peu revisitée – de la norme ISO 37101.

La norme ISO 37101 établit un processus que les organisations, quelles que soient leur taille, celle de leur projet ou de leur programme, peuvent suivre, pour s'assurer d'avoir une approche holistique du développement durable.

Présentation du comité 21

Depuis 1995, le Comité 21 a incité, mobilisé, accompagné... éclairé cette période particulière qui s'est ouverte avec le premier Sommet de la terre de Rio en 1992. Une nouvelle étape a été franchie avec l'Accord de Paris signé lors de la COP21 et les Objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015.

Les ODD doivent être mis en œuvre par l'ensemble des acteurs publics et privés, et à toutes les échelles territoriales. Le Comité 21, premier réseau français multi-acteurs du développement durable, contribue déjà depuis plus de 21 ans à cette mise en œuvre, à travers ses valeurs et ses pratiques. A travers son « cœur de métier », le partenariat multi-acteurs, le Comité 21 accompagne et participe, à ce titre, et à son niveau, à co-construire la transformation.

Plus-value versus enjeux de la collectivité

Dans un contexte de réorganisation du territoire français, mais aussi de moyens financiers et d'ingénierie contraints, le développement durable constitue la clé d'entrée incontournable pour la mise en place de nouvelles stratégies territoriales inclusives et performantes. Les méthodologies multi-acteurs, le dialogue avec ses parties prenantes et l'engagement des élus permettront de parvenir à construire une nouvelle identité communautaire.

C'est pourquoi il est proposé pour l'année 2019 d'adhérer au Comité 21 afin d'évaluer notre stratégie DD interne et externe, et mettre en cohérence nos documents de planification, de telle sorte de se préparer, et d'obtenir une certification ISO 37101 d'ici quelques années.

III. La collectivité exemplaire et responsable

A. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

1. L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

Malgré une hausse maîtrisée des dépenses, la stagnation des recettes oblige à poursuivre les efforts visant à contenir les coûts de fonctionnement des services.

La gestion des effectifs par la réorganisation des services réalisée début 2018 privilégiant la mobilité interne afin de maintenir une masse salariale constante, ou par la politique de recrutement face aux départs, illustre cette rigueur dans la maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel.

Le schéma de mutualisation initié en 2016 et axé sur un renforcement des solidarités territoriales entre l'agglomération et les villes membres, a pour objectif d'assurer un rapprochement des services des villes et de l'agglomération. L'ACSO a maintenu les actions engagées en ce sens qui visent notamment à appliquer un principe de subsidiarité dans la gestion des services afin que le niveau d'action le plus adéquat soit privilégié. Un nouveau schéma de mutualisation a été voté fin 2018.

Ainsi pour cette année 2018, la mise en place de la mutualisation des services informatiques actée entre l'ACSO et la Ville de Creil a permis d'optimiser le temps des agents des deux collectivités en les orientant sur des missions selon leurs profils, pour répondre de manière plus efficace sans augmenter le coût salarial. L'hypothèse d'une mutualisation de l'outil de gestion comptable et des ressources humaines va également donner lieu à une analyse afin de réduire les coûts d'achat de licence et de maintenance avec la Ville de Creil et de faciliter la finalisation de la dématérialisation de la chaîne comptable.

D'autres actions comme les travaux d'entretien de la voirie, les espaces verts et la gestion des occupations des gymnases seront à poursuivre.

Afin de faire face aux importantes contraintes financières, les études d'optimisation fiscales conduites à l'échelle de la nouvelle agglomération ont porté cette année sur la taxe sur les surfaces commerciales.

Grâce à ces efforts, le budget 2018 a été présenté avec un maintien des taux de la fiscalité directe et la création d'une taxe Gemapi qui correspond en moyenne à 3€ par foyer.

2. L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique

Après bien des années où seul le prix comptait, les critères environnementaux ont fait une entrée fracassante dans les marchés publics. Les collectivités ont de plus en plus la possibilité de faire du développement durable à travers les marchés publics. Et les derniers textes renforcent encore la tendance.

L'agglomération Creil Sud Oise a poursuivi en 2018 la mise en œuvre de ses critères de développement durable dans la gestion de ses marchés publics.

Le développement durable dans la détermination des besoins

Depuis 2006, le code des marchés publics imposait la prise en compte des objectifs de **développement durable** lors de la phase de la détermination du besoin. Les objectifs de développement durables correspondent aux « objectifs de protection et de mise en valeur de l'environnement, de développement économique et de progrès social ».

Toutefois, l'intégration d'un ou plusieurs objectifs de **développement durable**, dès le stade de la définition de l'objet du marché, donne nécessairement lieu à l'intégration d'une clause contractuelle réglementant l'exécution de la prestation (par exemple : « prestation de services de restauration avec des produits issus de l'agriculture biologique »). D'ailleurs, l'intégration dans l'objet du marché, d'un ou plusieurs objectif(s) de développement durable impose également, pour garantir un plein effet utile, de mettre en place des critères de sélection des offres sur cet ou ces objectif(s).

Le coût global d'utilisation, critère de développement durable

L'article 53 du code des marchés prévoyait, depuis 2004, la possibilité de mettre en place un critère de jugement des offres relatif aux « performances en matière de **protection de l'environnement** ». Un tel critère devait toutefois être justifié par l'objet du marché. En d'autres termes, le critère devait avoir un rapport étroit avec les caractéristiques de la prestation à réaliser.

Depuis le code de 2006, le critère du « **coût global d'utilisation** » s'inscrit dans le cadre du **développement durable**, puisqu'en matière de travaux, il doit permettre d'identifier tous les coûts liés à l'utilisation de l'ouvrage construit, sur l'ensemble de son cycle de vie. L'idée est de favoriser les prestations sous l'angle des économies de fonctionnement (consommation d'eau et d'énergie, émission de déchets, entretien et réparations).

La maîtrise du coût global nécessite une parfaite connaissance du marché, car 90% de ce coût découle de la définition de la prestation.

Davantage de souplesse dans la définition des critères de sélection des offres

Le pouvoir adjudicateur peut donc, au travers du marché, imposer aux titulaires des conditions d'exécution propres au respect d'**objectifs de développement durable** (et relatives, de plus, à tous les stades de la vie du produit ou de la réalisation de la prestation – ex : emploi de véhicules électriques, emploi de matériaux issus du réemploi, emploi de matériaux non conditionnés...).

Le panel des critères de sélection des offres pouvant être employés par les pouvoirs adjudicateurs s'enrichit donc considérablement.

3. La gestion durable du patrimoine de la collectivité

L'important patrimoine de l'ACSO constitué par les bâtiments communautaires représente également un volume de dépenses qu'il est essentiel de maîtriser. Le changement de l'éclairage des gymnases A. France, Havez et J. Uhry, des travaux de mise aux normes du stade Marie Curie et les travaux de sécurisation des accès marqueront l'essentiel des rénovations des gymnases communautaires.

Des actions visant à sécuriser le site des Glachoirs seront menées (création de panneaux d'information et à vocation pédagogique, mise en place d'une signalétique adaptée) ainsi que la création et l'entretien des chemins de randonnées (panneaux d'information à visée pédagogique, installation de mobilier).

B. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable

1. La participation des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Les services sont organisés autour d'une direction générale et se répartissent en 6 directions, auxquelles s'ajoutent le Cabinet du Président et le Conseil de Développement.

- Direction Administrative et Financière
- Direction de la Communication et des Relations Extérieures
- Direction de l'Aménagement et de la Politique de la Ville
- Direction des Travaux et du Patrimoine
- Direction de l'Environnement
- Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de la Formation

Un changement d'organisation s'est opéré courant 2018, avec la création de 2 nouvelles directions afin d'adapter les ressources humaines de l'ACSO et leur déploiement à l'évolution des missions.

Les directions se partagent entre directions à vocation transversale comme la Direction Administrative et Financière ou la Direction de la Communication et des Relations Extérieures, les directions à vocation technique comme la Direction des Travaux et du Patrimoine, la Direction de l'Environnement, ou la Direction de l'Aménagement et de la Politique de la Ville ou les directions dotées d'une mission particulière comme la Direction du Développement Economique, de l'Emploi, et de la Formation.

Ces différentes directions et les services qui les constituent sont donc adaptés en tant que de besoin, pour répondre aux nouveaux besoins émergents. Elles couvrent les différentes compétences de notre EPCI.

Différentes instances regroupent les agents référents et les élus afin de statuer sur l'optimisation de gestion du patrimoine, du fonctionnement interne et des activités de la collectivité. Il s'agit de réunions bipartites des chefs de services, ou directeurs concernés avec les vice-présidents, des commissions thématiques, des CHSCT, des bureaux et conseils communautaires sur le sujet des effectifs notamment.

Effectifs de la structure

Au 31 décembre 2018, l'ACSO comptait un effectif global de 129 agents permanents (hors remplaçants) et 4 vacataires. Ces effectifs sont en hausse de 5 agents en comparaison à 2017, avec 124 agents permanents. En 2019, parmi les agents de l'ACSO, il est précisé que 2 d'entre eux sont mis à disposition de l'EPIC Office de Tourisme à temps complet.

Le projet de budget a été établi sur la base des mouvements de personnel éventuellement connus à ce jour et sur les postes à créer. En 2019, le transfert de personnel de l'association SODA (2 agents concernés) et la reprise en régie de la collecte des déchets (6 agents) entre autres, viennent augmenter les effectifs de l'ACSO.

Dépenses de personnel

L'Agglomération Creil Sud Oise, avec les différentes instances de travail collégial des services et des élus cités précédemment, poursuit son travail de maîtrise de charges de personnel et tente d'optimiser les ressources humaines.

Depuis plusieurs années, les départs à la retraite ne font pas l'objet systématique de remplacements. Il en est de même pour les maladies de longue durée ou les congés maternité pour lesquels les agents ne sont remplacés qu'en raison de leur caractère obligatoire (par exemple pour la collecte des ordures ménagères qui exige une continuité de service).

L'ACSO doit également faire face à la baisse voire l'extinction des subventions perçues pour le recours aux contrats aidés. Les contrats « Parcours Emploi Compétences » ont vu le jour mais leurs conditions d'éligibilité sont très contraignantes.

Evolution des dépenses de personnel

Année	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Montant	6 313 558 €	6 781 476 €	7 122 260 €

Le détail des éléments de rémunération, des avantages en nature et des heures supplémentaires pour 2019 ne pourront être communiqués qu'après réalisation.

2. Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus



Alors que les projets deviennent de plus en plus globaux et concernent des équipes multi-sites et multi-cultures, les délais de réalisation se raccourcissent. Les conséquences directes de ce constat sur la **Gestion de Projet** et le **Chef de de Projet** sont que l'aspect « communication et organisation » et le « change management » deviennent de réelles priorités dans des contextes multi-projets.

Pour que les managers puissent répondre à ces évolutions, la Direction administrative et financière qui assure la mission RH de la collectivité a proposé en 2018 une formation sous forme de séminaire des cadres afin d'intégrer **l'agilité dans les méthodes de management de projet**, et dans les formations en management de projet, de manière à leur assurer plus de flexibilité. Les questions de clarification des rôles et des responsabilités des différentes parties prenantes d'un projet sont aussi abordées dans les formations proposées (pilotage de la sous-traitance, pilotage de prestataires, management des risques dans les projets, méthodes agiles...).

Nos **formations management de projet** positionnent l'humain au cœur des projets, elles assurent **l'efficacité** et **le développement** de la créativité. Elles mettent l'accent sur **la flexibilité** et **la capacité** à s'adapter aux **changements** de contexte au cours de la vie des projets. Nous visons à renforcer le leadership du chef de projet ainsi que les **méthodes et outils du management de projet**. Nos formations intègrent désormais le développement de la vision hybride (association de l'agilité aux méthodes traditionnelles) du management de projet.

IV. Conclusion

Les rapports développement durable visent à inciter les collectivités à réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention à l'aune des enjeux du développement durable afin de répondre aux problématiques du changement climatique, des pertes de la biodiversité et des pollutions de l'environnement. A l'heure de l'édition des rapports, pour que cet exercice ne soit pas seulement vécu comme une obligation, mais comme une opportunité de mobilisation et d'engagement pour la durabilité du territoire, les collectivités doivent faire preuve d'innovation et de créativité. L'exercice est complexe, l'accompagnement méthodologique et l'échange d'expériences restent donc nécessaires. Des pistes d'échanges et de renfort méthodologique se dessinent pour 2019.



Annexe : Lexique

ACSO	Agglomération Creil Sud Oise
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AMO	Assistant à maîtrise d'ouvrage (prestataire)
ANMA	Agence Nicolas Michelin & associés (cabinet d'architectes urbanistes)
AVP	Avant-projet (phase préliminaire d'un projet)
CCIO	Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Oise
CCTP	Cahier des clauses techniques particulières (pièce d'un marché public)
CDOS	Comité départemental olympique et sportif
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable (service du ministère de la transition écologique et solidaire)
CMD	Creil Montataire Développement (gestionnaire du parc des Marches de l'Oise)
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
DAF	Direction administrative et financière
DAPV	Direction de l'aménagement et de la politique de la ville
DCRE	Direction de la communication et des relations extérieures
DDEEF	Direction du développement économique, de l'emploi et de la formation
DE	Direction de l'environnement
DPT	Direction du patrimoine et des travaux
EIT	Ecologie industrielle territoriale
EMD	Etude ménages & déplacements
EPFLO	Etablissement public foncier local de l'Oise
EPIC	Etablissement public industriel et commercial (forme juridique de l'office de tourisme Creil Sud Oise)
FFME	Fédération française de la montagne et de l'escalade
GCA	Gare, cœur d'agglomération
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations
GNV	Gaz naturel de ville
GPECT	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale
GT	Groupe de travail
IUT	Institut universitaire technologique
MDP	Maison du projet
MJD	Maison de la justice et du droit
MOE	Maîtrise d'œuvre
OAx	Opération d'aménagement n°x
OT	Office de tourisme
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDU	Plan de déplacements urbains
PEM	Pôle d'échanges multimodal
PI	Protection contre les inondations
PLH	Programme local de l'Habitat
PMO	Pôle métropolitain de l'Oise
PPA	Personne publique associée
PPI	Plan pluriannuel d'investissements
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
PRU	Programme de renouvellement urbain
PSO	Pierre Sud Oise

QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
RD	Route départementale
SCOT	Schéma de cohérence territorial
SE60	Syndicat d'énergie de l'Oise
SICD	Schéma intercommunal des circulations douces
SMBCVB	Syndicat mixte du Bassin creillois et des vallées Brethoise (en charge du SCOT et du PDU)
SMDO	Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés
SOR	Sud Oise Recyclerie
STEP	Station d'épuration
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
UTC	Université technologique de Compiègne
VNF	Voies navigables de France
VRD	Voirie et Réseau Divers